

ANNEXE .ASIA - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .ASIA

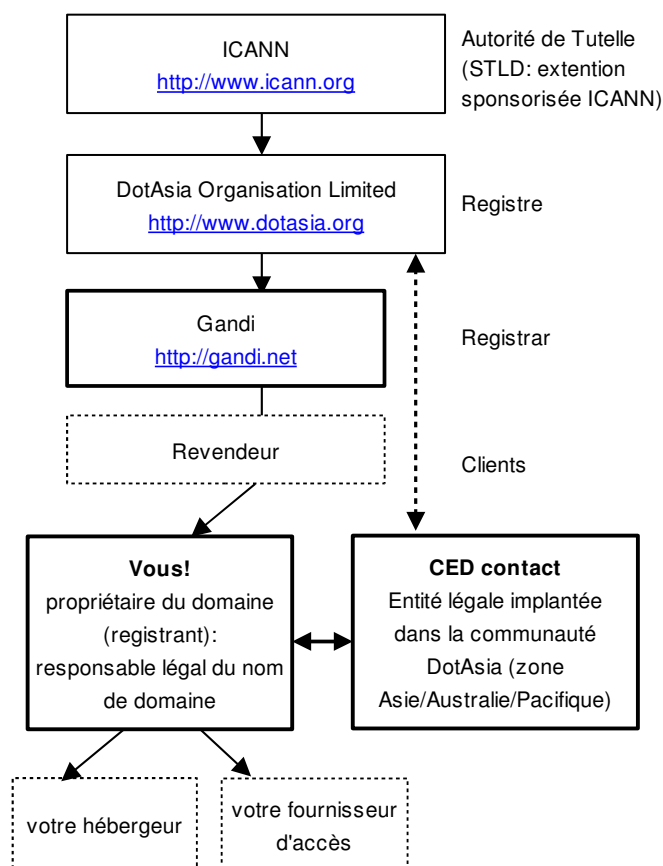
Version 1.2 du 4 juin 2010

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .ASIA supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .ASIA.1. Autorité de tutelle et Registre

.ASIA est l'extension officielle de la zone asie. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .ASIA:



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les noms correspondants.

Article .ASIA.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .ASIA, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .ASIA, définies par l'Autorité de tutelle ICANN et le Registre DotAsia Organisation Limited, consultables aux adresses suivantes:

- Règlements ICANN: <http://www.icann.org/tlds/agreements/asia/>
- Charte d'éligibilité .ASIA: <http://www.dotasia.org/policies/DotAsia-Charter-Eligibility--COMPLETE-2007-08-15.pdf>

- Politique générale du Registre:

<http://www.dotasia.org/draft/DotAsia-General-Policies--FINALDRAFT-v-1-0-0.pdf>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient tant à l'égard de l'ICANN que du Registre DotAsia Organisation Limited. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Nous sommes contraints de Vous répercuter les obligations souscrites auprès de l'Autorité de tutelle et du Registre DotAsia Organisation Limited, en application de Nos propres accréditations par ces entités. Notre Contrat est susceptible d'évoluer, pour tenir compte des modifications imposées par l'Autorité de tutelle et le DotAsia Organisation Limited. Vous Vous engagez à en prendre connaissance et à les respecter sans restriction ni réserve.

RÈGLES D'ENREGISTREMENT

Article .ASIA.3. Règle d'enregistrement commune du « premier arrivé, premier servi »

Conformément aux conditions générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi, la règle appliquée pour l'enregistrement de noms de domaine sous l'extension .ASIA est, par défaut, celle du « *premier arrivé, premier servi* », sous réserve que les règles d'enregistrement, et plus particulièrement les Règles .ASIA, soient respectées (par exemple, termes réservés).

Vous déclarez et garantisiez que Votre nom de domaine respecte les droits des tiers, les lois et règlements en vigueur, les règles spécifiques applicables au .ASIA ci-dessus mentionnées, et les conditions particulières suivantes.

Article .ASIA.4. Règles d'enregistrement spécifiques au .ASIA

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/asia/info>

Les .ASIA sont ouverts à tous à condition de remplir les conditions d'éligibilité suivantes:

- l'enregistrement d'un nom de domaine en .ASIA suppose que l'un au moins des contacts associés au nom de domaine soit une entité établie au sein de la « Communauté DotAsia », définie sur la base de zones géographiques définies par l'ICANN (zone Asia/Australia/Pacific, comme spécifié au lien suivant:
- <http://www.icann.org/en/meetings/montreal/geo-regions-topic.htm>);

- Vous effectuez une déclaration obligatoire de conformité aux Règles .ASIA et fournissez les justificatifs requis, par l'intermédiaire de ce Contact appelé « Contact CED » (traduction de « Charter Eligibility Declaration Contact »), qu'il Vous appartient de désigner et de garantir à cet effet, les déclarations étant effectuées sous Votre responsabilité;
- le Contact CED apparaît en cette qualité dans les bases de données Whois publiques du Registre DotAsia Organisation Limited.

Gandi Vous propose d'être Contact CED, si Vous ne disposez pas d'un Contact établi dans la Communauté DotAsia, sous réserve du respect des présentes conditions particulières (et notamment, article 5.2).

Le Registre DotAsia Organisation Limited contrôlera le respect des Règles .ASIA, et plus particulièrement s'agissant de la déclaration de conformité à la Charte (CED), et pourra détruire tout nom de domaine qui ne serait pas conforme à ces Règles .ASIA, sans que Nous ne puissions intervenir.

Vous devez être en mesure de fournir des informations et documents justificatifs à l'appui de la déclaration de conformité par l'intermédiaire de Votre Contact CED, permettant au Registre DotAsia Organisation Limited et/ou à Gandi de vérifier que Vous remplissez les conditions requises par les Règles .ASIA et les présentes conditions particulières. A défaut, Votre nom de domaine pourrait être détruit.

Par ailleurs, Vous déclarez accepter que Nous ne contrôlions ni ne vérifions préalablement qu'un nom de domaine en .ASIA respecte bien l'ensemble des Règles .ASIA. Le fait que Vous puissiez enregistrer Votre domaine auprès de Nos services ne présuppose pas que Vous avez bien respecté les Règles .ASIA, et la responsabilité de Gandi ne pourra pas être engagée de ce fait.

Une violation des Règles .ASIA pourra en revanche être sanctionnée en application des principes et règles spécifiques propres aux litiges afférents à de telles violations, dits «CEDRP», tels que décrits ci-après en article 16, auxquels Vous acceptez de Vous soumettre.

Les litiges relatifs au choix et à l'enregistrement de noms de domaine en .ASIA sont soumis à des règles et procédures alternatives de règlement des litiges, détaillées ci-après aux articles 15 et 16, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre tout au long de l'enregistrement de Votre nom de domaine.

Pour enregistrer un nom de domaine en .ASIA, Vous devez également respecter les conditions suivantes:

- la durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans;
- pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **au moins 1 jour avant la date d'Expiration**;
- certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement: <http://www.dotasia.org/policies/DotAsia-Reserved-Names--COMPLETE-2007-08-10.pdf>, ainsi que les termes réservés ICANN: <http://www.icann.org/en/tlds/agreements/asia/appendix-6-06dec06.htm>;
- les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets sont interdits.

Article .ASIA.5. Règles spécifiques au Contact CED

5.1. Désignation du Contact CED

Vous pouvez remplir Vous-même cette fonction de Contact CED, ou la déléguer à un tiers.

En tout état de cause, la désignation d'un Contact CED suppose, sous Votre responsabilité, que le Contact CED:

- remplisse les critères définis par les Règles .ASIA, et notamment puisse prouver qu'il dispose d'un établissement dans l'un des pays appartenant à la Communauté DotAsia (zone Asia/Australia/Pacific, comme spécifié au lien suivant: <http://www.icann.org/en/meetings/montreal/geo-regions-topic.htm>);
- ait accepté cette mission et de se soumettre aux Règles .ASIA;
- soit considéré comme un « cinquième » contact, mais soit toujours associé à l'un des quatre contacts usuels (propriétaire et administratif, de facturation, technique);
- accepte et reconnaisse que Vous restiez le responsable et le Contact Opérationnel du nom de domaine, et que Vos instructions prévaudront sur les siennes, en cas de désaccord entre les Contacts.

Le Contact CED doit être en mesure de prouver, le cas échéant, par la fourniture de justificatifs, qu'il réunit les conditions spécifiées par les Règles .ASIA pour remplir cette fonction. La liste des informations requises est accessible sur Notre Interface lorsque Vous créez ou modifiez un identifiant Gandi. La liste des documents justificatifs correspondants, susceptibles de Vous être demandés par le Registre, est fixée par les Règles .ASIA, et plus particulièrement au lien suivant:

<http://www.dotasia.org/policies/DotAsia-Charter-Eligibility---COMPLETE-2007-08-15.pdf>.

Une communication par voie postale pourra être exigée en complément de l'envoi sous format électronique.

Si les documents transmis sont insuffisants et/ou non conformes aux documents requis, DotAsia Organisation Limited (Registre du .ASIA) pourra notifier au titulaire du nom de domaine et/ou au Contact CED, sous sept (7) jours, de fournir et/ou remplacer toute information et/ou document manquant ou non conforme à la Charte. Vous déclarez accepter que le Registre DotAsia Organisation Limited se réserve la possibilité d'annuler l'enregistrement de tout nom de domaine en .ASIA qui ne serait pas conforme aux Règles .ASIA, et que Gandi ne puisse en être tenue responsable.

5.2. Utiliser Gandi comme Contact CED

Si Vous sollicitez l'enregistrement d'un nom de domaine en .ASIA, mais ne disposez pas d'une entité établie dans un pays appartenant à la Communauté DotAsia, Gandi sera désignée par défaut en qualité de Contact CED de Votre nom de domaine, et associée au Contact technique ou au Contact de facturation de Votre nom de domaine. En aucun cas Gandi ne pourra être associée au Contact Propriétaire ou au Contact Administratif. Nous Nous chargerons alors de communiquer au Registre les informations Nous concernant, en qualité de Contact CED.

Lorsque Gandi est désignée Contact CED de Votre nom de domaine, Vous restez libre de changer de CED Contact, dans le respect de l'article 5.3. ci-après.

De même, dès lors que les Règles .ASIA prévoient que l'accord exprès du Contact CED est nécessaire, Gandi peut également

démissionner à tout moment de ses fonctions de Contact CED, sans avoir à donner de motivation particulière, sauf lorsqu'une procédure de règlement des litiges CEDRP telle que décrite en article 16 est en cours.

Nous Vous notifierons alors Notre démission, à l'adresse de courrier électronique associée à Votre nom de domaine, quinze (15) jours avant. Il Vous appartiendra de désigner dans ce délai un autre Contact CED. Faute de réponse à Notre notification, et à défaut de désignation d'un autre Contact CED dans le délai, Votre nom de domaine ne respectera plus les Règles .ASIA et pourra être supprimé, en application des Règles .ASIA, sur ce seul motif, sans possibilité de remboursement et sans que la responsabilité de Gandi ne puisse être engagée de ce fait.

Désigner Gandi en qualité de Contact CED n'est possible que si Gandi est Votre Registrar, et sous réserve que Vous respectiez Nos conditions générales et particulières (<http://www.gandi.net/contrats>). Par conséquent, en cas de transfert de Votre nom de domaine chez un autre Registrar, il Vous appartiendra de désigner en temps utile un autre Contact CED. Gandi ne pourra demeurer Contact CED si le nom de domaine n'est plus enregistré dans ses bases, et sa responsabilité ne pourra être retenue de ce fait.

5.3. Modification – mise à jour et remplacement du Contact CED

Le Contact CED peut modifier à tout moment les déclarations associées à son identifiant, en conformité aux Règles .ASIA.

Vous avez la possibilité de changer de Contact CED à tout moment, sous réserve de garantir et de pouvoir prouver que le nouveau Contact CED désigné remplit les conditions requises et accepte cette mission, et de respecter la procédure de changement de Contact CED décrite sur Notre Site Web et/ou communiquée par Notre Service Clientèle, outre le respect des Règles .ASIA.

Le changement de Contact CED est en revanche impossible lorsqu'une procédure de règlement des litiges CEDRP telle que décrite en article 16 est en cours. Aucune modification des données associées au nom de domaine ou à l'un de ses contacts ne pouvant alors être effectuée.

Article .ASIA.6. Rôle et responsabilité du Contact CED

6.1. Lors de l'enregistrement du nom de domaine

En application des Règles .ASIA, le Contact CED est un Contact mandaté pour effectuer la déclaration de conformité aux Règles ASIA. pour l'enregistrement d'un nom de domaine en .ASIA. Cette déclaration est effectuée sous Votre responsabilité et Votre garantie, en qualité de propriétaire déclaré du nom de domaine. Les Règles .ASIA, et plus spécialement le .ASIA CERP, détaillent les informations requises à cet effet.

Ainsi, Vous déclarez et garantisiez assumer toute responsabilité du fait des déclarations effectuées pour Votre compte par le Contact CED que Vous avez mandaté à cet effet.

6.2. En cas de litige

Vous êtes, en qualité de propriétaire du nom de domaine, le seul responsable du choix et de l'utilisation de Votre nom de domaine. Le Contact CED n'assume aucune responsabilité à cet égard.

En cas de litige, et dans l'hypothèse où le Contact CED recevrait un acte de procédure ou une plainte relative à Votre nom de domaine, son rôle se limitera à accuser réception de ces documents et à Vous les transmettre. Le rôle et l'implication du Contact CED associé à Votre nom de domaine, en cas de litige sur Votre nom de domaine, se limitent à cette transmission, conformément aux Règles .ASIA.

En conséquence, Vous reconnaissez et acceptez que le Contact CED est considéré avoir rempli son rôle, et donc Vous avoir transmis les plaintes et actes de procédure, dès lors qu'il Vous aura transmis ces documents par courrier électronique à l'adresse électronique que Vous aurez saisie et déclarée pour le Contact Propriétaire de Votre nom de domaine (« Registrant Contact »).

Lorsque Gandi est Votre CED Contact, Vous Vous engagez à Nous garantir et Nous relever indemne de toute conséquence et condamnation liée à un éventuel litige relatif à Votre nom de domaine, de façon à ce que Nous ne puissions être inquiétés en aucune façon du choix et/ou de l'utilisation faite de Votre nom de domaine. Cette obligation survivra au présent Contrat.

Vous reconnaissez en outre que Nous ne pourrions être tenus responsables des délais de traitement en cas d'envoi sous un autre format que le format électronique pour toute transmission en application du présent contrat.

Il Vous appartient, sous Votre seule et entière responsabilité, de veiller à ce que Vos coordonnées, et plus particulièrement Votre adresse électronique, tout comme les coordonnées déclarées pour chacun de Vos Contacts, soient en permanence exactes, complètes et à jour, et que les boîtes correspondant aux adresses électroniques déclarées soient consultées régulièrement. À défaut, la responsabilité du Contact CED ne pourra être engagée dès lors qu'il Vous aura transmis ces documents par courrier électronique, à l'adresse électronique associée au Contact propriétaire de Votre nom de domaine au jour de la transmission.

Article .ASIA.7. Vos engagements

Vous restez, en qualité de Propriétaire du nom de domaine, le seul responsable du choix et de l'utilisation de Votre nom de domaine.

En tant que propriétaire d'un nom de domaine en .ASIA, en complément des rôles et responsabilités qui Vous incombent en application de Nos Conditions générales d'enregistrement, Vous déclarez et garantisiez:

- que Votre nom de domaine respecte les droits des tiers, les lois et règlements en vigueur, les Règles .ASIA et Nos conditions contractuelles, générales et particulières;
- avoir prévenu le Contact CED du rôle et de sa responsabilité inhérents à sa mission, et ce dès avant sa désignation;
- que le Contact CED que Vous avez choisi accepte expressément ce rôle en connaissance de cause;
- **que Vous ne ferez pas obstacle à la démission de Votre Contact CED, et que Vous ferez Votre affaire de son remplacement en temps utile, étant précisé qu'à défaut,**

Votre nom de domaine pourra être détruit faute de respecter les Règles .ASIA, sans que Gandi ne puisse en être tenue pour responsable, à quelque titre que ce soit, dès lors que cette responsabilité Vous incombe;

- être le seul responsable du choix et de l'utilisation du nom de domaine en .ASIA enregistré en Votre nom, en ce compris les dettes éventuelles y afférent;
- rester, en tout état de cause, le Contact opérationnel du nom de domaine. A ce titre, Vous pourrez intervenir sur le nom de domaine (par exemple le transférer ou changer le Contact propriétaire), soit directement soit par l'intermédiaire de Votre Revendeur le cas échéant, et Vous pouvez procéder à toutes modifications relatives à Vos Contacts, sous réserve de respecter les Règles .ASIA;
- qu'il Vous appartient d'effectuer régulièrement la mise à jour des coordonnées déclarées pour des différents Contacts associés au nom de domaine enregistré, y compris concernant le Contact CED, étant précisé que le Contact CED peut également procéder lui-même aux modifications le concernant;
- que le Contact CED effectue la déclaration de conformité aux Règles .ASIA en Votre nom et sous Votre responsabilité. Plus particulièrement, Vous reconnaissez que toute information ou document fourni, faux ou incomplet, ainsi que l'absence de fourniture de toute information ou document dans les délais requis, sera de nature à fonder l'annulation de l'enregistrement du nom de domaine par le Registre DotAsia Organisation Limited et/ou la rupture du présent contrat sans indemnité, et sans préjudice des éventuels dommages et intérêts qui pourraient être dus.

En outre, Vous reconnaissez que, en cas de litige relatif au nom de domaine, Vous êtes seul et entièrement responsable des suites que Vous donnerez à une plainte et notamment et de façon non limitative, du contenu ou de l'absence de réponse à toute demande d'un tiers dans le cadre d'un litige portant sur Votre nom de domaine.

En application de Nos propres contrats d'accréditation Nous liant à DotAsia Organisation Limited, Nous sommes tenus de Vous répercuter les obligations suivantes:

- Vous déclarez et garantisiez que Vous (Contact Registrant) avez informé le CED Contact, et qu'il a accepté sans réserve, le fait que le Contact propriétaire et le CED Contact seront désignés indifféremment ensemble comme le titulaire du nom de domaine, et que le CED Contact pourra être également responsable du nom de domaine, sous la réserve et dans les limites de l'article 6 ci-dessus, en cas de litige ou de contestation relatif à la propriété du nom de domaine, ou au droit du propriétaire pour enregistrer ce nom de domaine. Le Contact CED est lié aux Règles .ASIA : <http://www.dotasia.org/policies/DotAsia-Charter-Eligibility--COMPLETE-2007-08-15.pdf>).
 - Vous (Contact Registrant) déclarez avoir obtenu l'accord exprès du Contact CED sur le fait que le Registrant Contact reste le seul Contact opérationnel du nom de domaine pour toute opération sur le nom de domaine, concernant notamment, mais de façon non limitative, le transfert et les mises à jours du nom de domaine.
 - Enfin, Vous déclarez accepter que le DotAsia Organisation Limited, Registre du .ASIA, peut à tout moment refuser ou annuler l'enregistrement de Votre nom de domaine, ou transférer Votre nom de domaine, si cela lui semble nécessaire, à sa seule discrétion:
- pour protéger l'intégrité, la sécurité et la stabilité du Registre;

-pour respecter les textes en vigueur et toutes règles relatives à la résolution des litiges, y compris les règles alternatives édictées par l'Icann ou le Registre;

-pour éviter toute responsabilité, civile ou pénale, de DotAsia, ainsi que de ses agents, employés, dirigeants, représentants ou actionnaires;

-en cas de violation des Règles .Asia et du présent contrat;

-pour corriger toute erreur de DotAsia, des Registres ou Registrars relativement au nom de domaine.

Article .ASIA.8. Tiers bénéficiaire du Contrat

En dépit de toute éventuelle clause contradictoire, DotAsia Organisation Limited, le Registre du .ASIA, est et demeure, par le présent contrat, tiers bénéficiaire du présent contrat. En tant que tel, les Parties au présent contrat reconnaissent et acceptent que les droits de tiers bénéficiaire de DotAsia Organisation Limited lui sont acquis et ont pris naissance par le présent contrat, et en application du contrat d'accréditation liant Gandi à ce Registre et par lequel DotAsia a accepté que Gandi soit Registrar dans l'extension .ASIA.

Par conséquent, Vous reconnaissez que Vous prenez, par le présent contrat, des engagements bénéficiant à DotAsia, que Gandi est tenue de Vous répercuter en application de son propre contrat d'accréditation avec ce Registre. Ce droit du Registre DotAsia survit à la fin du contrat, du fait de l'expiration de sa durée initiale ou de sa résiliation anticipée.

SPÉCIFICITÉS SUR CERTAINS SERVICES

Article .ASIA.9. Suspension

A l'expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction effective de Votre nom de domaine d'une période de suspension de trente (30) jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés.

Cette précaution est destinée à éviter la destruction irréversible de Votre nom de domaine, si, malgré Nos rappels de renouvellement restés sans réponse, Vous ne souhaitez pas que cette destruction intervienne.

Pendant ce sursis, Vous pouvez renouveler tardivement Votre nom de domaine, si Vous le souhaitez, aux mêmes conditions qu'un simple renouvellement. Nous réactiverons alors Votre nom de domaine et les services, pour la nouvelle durée choisie à compter de la précédente date d'Expiration. Cette réactivation intervient dès réception de Votre paiement, mais peut prendre plusieurs heures à se propager sur Internet, et cette propagation ne dépend pas de Nous.

Si Vous ne renouvelez pas ou ne réglez pas le prix correspondant dans le délai imparti, Nous détruirons le domaine au terme de la période de suspension (Expiration plus trente jours).

Article .ASIA.10. Restauration

Si Votre nom de domaine a été détruit depuis moins de trente (30) jours chez Gandi, il est possible de le restaurer sous les conditions et modalités suivantes, et selon les précisions apportées sur Notre Site Web ou par Notre support lors de l'accomplissement de ces démarches:

- la restauration n'est techniquement possible que pendant cette période dite de rachat («Redemption Grace Period»), qui est la période de trente (30) jours qui sépare la destruction du nom de domaine par Gandi de sa destruction par le Registre;
- Votre paiement devra Nous parvenir sept (7) jours avant la destruction du domaine par le Registre, afin de Nous permettre d'effectuer l'opération dans les délais. A défaut, Votre domaine ne pourra pas être restauré, et la responsabilité de Gandi ne pourra être engagée de ce fait. Vous pouvez connaître la date limite et les modalités de paiement en contactant Notre Service Clientèle, accessible via Notre Site web;
- la restauration rétablit les paramètres précédents du domaine (informations personnelles et techniques) et prolonge d'une année la durée d'enregistrement de Votre nom de domaine (une année est ajoutée à sa précédente date d'Expiration).

Article .ASIA.11. Transfert chez Gandi

Le transfert d'un nom de domaine en .ASIA depuis un autre Registrar vers Gandi (transfert entrant) est soumis aux spécificités propres à cette extension, rappelées sur Notre interface lors de Votre demande de transfert, et aux règles suivantes.

Notre prestation consiste à Vous assister dans l'accomplissement des démarches requises. En effet la réalisation effective du transfert n'est pas immédiate, et suppose l'intervention de plusieurs acteurs. Elle ne dépend pas exclusivement de Nous et est notamment soumise aux restrictions suivantes.

Avant toute demande, assurez-Vous que:

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif;
- Votre domaine n'a pas un statut TransferProhibited;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant Expiration);
- Votre domaine a été initialement enregistré depuis plus de soixante (60) jours;
- le dernier transfert a été effectué il y a plus de soixante (60) jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Votre précédent Registrar est susceptible de s'opposer au transfert du domaine chez Gandi, selon des motifs qu'il devra alors Vous exposer.

Le transfert est interdit lorsqu'une procédure contentieuse, judiciaire, arbitrale, CEDRP ou UDRP (décrites aux articles 15 et 16) est en cours.

Lorsque le transfert est terminé avec succès, Votre nom de domaine est enregistré dans Nos bases. Le transfert vers Gandi:

- ne modifie pas le propriétaire du nom de domaine;
- ne modifie pas a priori les serveurs de nom DNS, sauf si Vous choisissez cette option dans Notre Interface de transfert. Dans ce cas, les opérations ne seront pas simultanées mais successives: Nous appliquerons le changement de DNS une fois que Votre nom de domaine aura été transféré avec succès

- après de Nos services. Dans tous les cas, pendant la procédure de transfert, qui peut prendre plusieurs jours entre Votre demande et le transfert effectif du domaine, les DNS ne peuvent pas être modifiés. Les services disponibles sur Votre domaine (site web, emails, etc) doivent continuer de fonctionner normalement. A cet effet, Nous Vous conseillons de contacter préalablement l'organisme qui gère Vos DNS, afin d'éviter toute interruption de service;
- prolonge d'une année la durée d'enregistrement de Votre nom de domaine: une année est ajoutée à sa précédente date d'Expiration.

La réalisation effective du transfert n'est pas immédiate, suppose l'intervention de plusieurs acteurs et ne dépend pas exclusivement de Nous. Dès lors, si le transfert échoue pour une raison qui ne Nous est pas imputable, Notre responsabilité ne peut être engagée et Vous ne serez pas remboursé. Toutefois, Nous pourrions Vous assister pour identifier le problème et Vous aider à le résoudre.

Voici des exemples d'échecs de transfert dont Nous ne pouvons pas être tenus responsables:

- refus ou absence d'autorisation d'un des acteurs: Registre, Registrar, propriétaire du domaine, Contacts;
- statut du domaine empêchant techniquement le transfert: date d'expiration dépassée, domaine verrouillé contre les transferts...
- domaine trop jeune: moins de soixante (60) jours.

Article .ASIA.12. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine en .ASIA ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

DONNÉES PERSONNELLES

Article .ASIA.13. Utilisation des données personnelles

Conformément aux Conditions générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi, les données personnelles sont collectées pour permettre l'enregistrement et la gestion de Votre nom de domaine. Elles sont destinées à être transmises au Registre et à l'Autorité de tutelle, intégrées dans leurs bases de données, et publiées dans l'annuaire public Whois des noms de domaine.

Vous acceptez que les informations déclarées relatives au propriétaire et aux Contacts associés à Votre nom de domaine, à l'exception des numéros d'identification des personnes physiques, soient recueillies et publiées dans cet annuaire, afin qu'un contrôle de conformité aux Règles .ASIA puisse être effectué, via cet accès public, par tout tiers intéressé.

Nous Vous rappelons que, conformément à Nos Conditions générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi, il Vous appartient de mettre à jour les informations et coordonnées de tous les Contacts associés à Votre nom de domaine, y compris le Contact CED.

De plus, pour les noms de domaine en .ASIA, Vous acceptez l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, la modification et autres traitements des données personnelles déclarées

associées à Votre nom de domaine, par DotAsia Organisation Limited ou les agents désignés par elle, sous réserve du respect de Vos droits d'accès et de modification de ces données personnelles, et dans la mesure où DotAsia Organisation Limited, Registre du .ASIA, s'engage à prendre toutes mesures raisonnables pour protéger ces données d'une perte, mauvaise utilisation, divulgation non autorisée, transformation ou destruction.

Article .ASIA.14. Conservation et transmission des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les trois (3) années suivantes. Vous déclarez expressément y consentir et garantisiez avoir obtenu le consentement des Contacts associés à Votre nom de domaine à cet effet.

RÈGLES APPLICABLES EN CAS DE LITIGE

Article .ASIA.15. Règlement des litiges applicable à toutes les extensions ICANN : UDRP

Comme annoncé dans les Conditions générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi (article 17), l'ICANN a édicté des principes de règlement uniforme des litiges (« Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy » - UDRP) et les règles de procédures correspondantes, consultables aux adresses suivantes:

- Règlements ICANN concernant les litiges:
<http://www.icann.org/udrp/>
- Explications sur l'UDRP:
<http://www.icann.org/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP:
<http://www.icann.org/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application:
<http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Principes Directeurs et Règles de procédure (site de l'OMPI):
<http://www.wipo.int/amc/fr/domains/rules/index.html>

Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engager à respecter ces principes et règles, intégrés par renvoi à Notre Contrat (ci-après les « Règles et Principes UDRP »).

En application de ces Règles et Principes UDRP, Vous acceptez notamment que Gandi intervienne sur l'enregistrement de Votre nom de domaine dans le cadre d'un litige relatif audit nom de domaine, et plus particulièrement en application d'une décision de justice, ou d'une sentence d'une instance arbitrale, ou d'une décision d'une commission administrative accréditée par l'ICANN.

Ces Principes et Règles UDRP sont appliqués par tous les Registrars accrédités par l'ICANN en cas de litige portant sur l'enregistrement et/ou l'utilisation d'un nom de domaine. Ils s'imposent à Nous comme à Vous, sans faire obstacle aux procédures judiciaires et condamnations encourues en cas de violation des droits des tiers, et des textes en vigueur, et

coexistent avec d'autres procédures ou règles de procédure spécifiques à l'extension .ASIA présentées ci-après.

Article .ASIA.16. Règlement des litiges spécifiques aux conditions d'enregistrement du .ASIA (CEDRP)

L'ICANN a édicté des règles supplémentaires spécifiques régissant la résolution des litiges relatifs aux conditions d'enregistrement, appelées CEDRP (Charter Eligibility Dispute Resolution Policy). Le Registre du .ASIA a adopté ces règles spécifiques s'agissant des noms de domaine en .ASIA accessibles au lien suivant:

<http://www.icann.org/udrp/cedrp-policy.html>

Les plaintes concernant le respect des conditions d'enregistrement d'un nom de domaine en .ASIA devront être soumises à un organisme accrédité par l'ICANN, et listé sur son site au lien suivant:

<http://www.icann.org/udrp/cedrp-providers.html>

Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engager à respecter ces Règles, intégrées par renvoi à Notre Contrat (ci-après les « Règles et Principes CEDRP »), auxquelles Vous acceptez de Vous conformer en cas de litige. Vous acceptez en outre d'être lié par toutes décisions qui seraient prises dans le cadre de ces Règles et Principes CEDRP. En application de ces Règles et Principes CEDRP, Vous acceptez que le Registre DotAsia Organisation Limited ou Gandi intervienne sur l'enregistrement de Votre nom de domaine, de même qu'en application d'une décision d'un Tribunal ou de toute autorité compétente.

Vous reconnaissez en outre que le Registre DotAsia Organisation Limited pourra, à tout moment, adopter d'autres règles ou procédures de règlement des litiges, notamment pour permettre la suspension d'un nom de domaine qui porterait atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers en cas de plainte, ou qui porterait atteinte au bon fonctionnement d'Internet, et de manière générale, pour mettre en œuvre tout dispositif visant à assurer la stabilité, la sécurité et l'intégrité du Registre du .ASIA.

MODIFICATION DES CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les règles édictées par l'Autorité de tutelle et le Registre DotAsia Organisation Limited sont susceptibles d'évoluer. Ces modifications, liées au système de nommage, sont imposées par l'ICANN et le Registre DotAsia Organisation Limited, et constituent des modifications indépendantes de Notre volonté, qui s'imposent à Nous comme à Vous, et que Nous sommes contraints de Vous répercuter. Les révisions et versions successives seront publiées sur les sites de l'ICANN et du Registre, ainsi que sur Notre Site web, et Vous seront notifiées au moins un mois avant leur entrée en vigueur. Si Vous ne les acceptez pas, Vous pourrez résilier le Contrat sans pénalité de résiliation et sans droit de dédommagement, conformément aux Conditions générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi (articles 6 et 15).

fin de l'annexe .ASIA-